

Alterric - Vensolair

Communiqué d'informations n°2 Février 2023

Projet éolien sur la commune de Saumeray "Les Onze Septiers"



Depuis 2021, Alterric et Vensolair (filiale de la Compagnie Nationale du Rhône) étudient la faisabilité d'un projet éolien sur la commune de Saumeray. Ce projet vient s'inscrire dans le prolongement du projet autorisé « Les Prieurés » composé de 8 éoliennes, développé par les mêmes porteurs de projet.

Nous vous avons présenté les premiers résultats lors de deux permanences en mars 2022. Après le développement du projet et des différentes études permettant de montrer la compatibilité du projet avec son environnement, nous avons déposé auprès de la préfecture, en septembre, une demande d'autorisation

environnementale basée sur l'étude d'impact. Nous avons déposé ce dossier par la société dédiée pour votre projet à savoir la Centrale Eolienne Les Onze Septiers. L'instruction du dossier est actuellement en cours intégrant une multitude de services administratifs et d'organismes.

En amont de ce dépôt, le dossier a été présenté en préfecture le 1er juillet 2022 au Comité Départemental des Energies Renouvelables d'Eure-et-Loir et a reçu un avis favorable.

LE PROJET DES ONZE SEPTIERS



4 éoliennes

localisées à plus de 1000m
de toute habitation
(la réglementation impose 500m)



Une équivalence de la consommation de

22 140 habitants

Une économie de de 2200 tonnes de CO2
par an



Location des terrains pour les
propriétaires et **retombées fiscales**
pour la commune et la communauté de
communes

Suite à la réalisation des Etats Généraux des Energies Renouvelables en Eure-et-Loir en 2021, la Préfecture a mis en place un Comité Départemental des Energies Renouvelables. Celui-ci est composé des institutions, d'élus, de parlementaires, de différents collèges et de personnes qualifiées.



Extrait de l'étude d'impact : panoramique simulant la vue depuis la sortie nord de Saumeray.

Pour mémoire :

Vous pouvez suivre et connaître toute de l'actualité de votre projet par l'intermédiaire du site internet dédié : <https://lesonzeseptiers.projet-vensolair.fr/>

Les suites à venir :

- enquête publique et nouveau recueil des avis du public
- présentation du projet en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.
- arrêté préfectoral

C'est le Préfet du département qui autorise ou non le parc éolien en fin de processus par un arrêté préfectoral. Une fois le projet autorisé, les différentes études permettant de finaliser la construction sont alors menées :

- étude de raccordement,
- études géotechniques.

A SUIVRE ?

Au cours de cette instruction du dossier, quand tous les avis nous auront été rendus, vous trouverez l'ensemble des études en téléchargement sur le site internet du projet :

<https://lesonzeseptiers.projet-vensolair.fr/>

En attendant, nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions sur le projet aux coordonnées indiquées ci-dessous.

CONTACT

Guillaume LE TOULLEC - Responsable de projets

guillaume.letoullec@alterric.com • Tél. : 06 71 55 51 86

Internet : www.alterric.com

Régis FEIGEAN - Responsable de projets

r.feigan@vensolair.fr • Tél. : 06 02 12 03 64

Internet : www.vensolair.fr

Tout savoir sur l'énergie éolienne

Pour en savoir plus sur cette énergie locale, renouvelable et non polluante, vous pouvez télécharger le guide pratique de l'ADEME «Le défi éolien en 10 questions », sur le site de l'ADEME :

<https://librairie.ademe.fr/cadic/6427/guide-defi-eolien-10-questions.pdf>



vensolair
UNE SOCIÉTÉ 


Alterric